

PLF 2010 POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE: AFFICHAGES MYSTIFICATEURS ET INDIVIDUALISATION FORCENEE

Si le PLF 2010 fait apparaître 1,8 milliards d'euros d'augmentation pour l'enseignement supérieur et pour la recherche (995 millions pour l'enseignement supérieur, 804 pour la recherche), et confirme l'absence de suppressions d'emplois arrachée par les luttes de l'an dernier, il ne permet en rien de rattraper le retard abyssal de l'enseignement supérieur en France. Le Ministère affiche des augmentations de la dépense moyenne de l'Etat par étudiant (9500 euros en 2010) nettement surestimées par rapport aux statistiques de ses propres services et qui s'expliquent notamment par l'évolution défavorable des effectifs étudiants : il reste que cette dépense reste très loin de celle consacrée aux élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (13000 euros).

2/3 des crédits supplémentaires sont consacrés au crédit impôt recherche (530 millions) -dont aucune étude sérieuse ne prouve l'efficacité en termes d'accroissement de l'effort de recherche privée-, aux partenariats public-privé (420 millions), au paiement d'intérêts pour l'opération campus, etc. Seul 1/3 correspond à des crédits budgétaires (650 millions d'euros) allant réellement au service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Alors que la ministre se vante d'un bilan du chantier carrières et d'une revalorisation "historique" des enseignants-chercheurs, c'est seulement un peu plus de 100 millions d'euros (la moitié de l'augmentation des dépenses de personnel correspondant aux pensions en raison du nombre de départs à la retraite) qui correspond à des améliorations de la situation des actifs. L'essentiel des mesures consiste en des créations ou revalorisations de primes : 12 millions de bonus aux universités passées à l'autonomie ; primes d'excellence scientifique, primes de responsabilité pédagogique, associées à des fourchettes très larges (de 3500 à 15000 €) qui accentueront l'individualisation des traitements et le pouvoir de discrimination entre collègues, dévolus aux chefs d'établissement. Une partie de ces crédits permet cependant la mise en œuvre des mesures d'amélioration des débuts de carrières des maîtres de conférences par une meilleure prise en compte de leurs activités antérieures, et un certain accroissement des possibilités de promotion, notamment de professeurs.

Mais, alors que la ministre s'était engagée à trouver des solutions budgétaires aux « inversions de carrières » résultant de l'application des récents décrets, ainsi que pour financer l'égalité TP=TD, rien n'est prévu en ce sens dans le projet actuel de budget. En fixant comme objectif une proportion des enseignants-chercheurs de 40 % de professeurs d'université et 60 % de maîtres de conférences, objectif déjà fixé il y a vingt ans et vers lequel avaient été réalisés à l'époque certains progrès, la ministre reconnaît dans la situation actuelle (35 % de professeurs et 65 % de maîtres de conférences) la profonde dégradation de la situation des enseignants-chercheurs.

Malgré l'affichage, les mesures relatives à l'aide aux étudiants et les engagements d'investissement immobilier ou de construction de logements étudiants sont particulièrement faibles. La Ministre espère-t-elle que de nouvelles mesures seront financées par le produit de l'emprunt qui est en préparation ?

Le SNESUP demande des mesures immédiates et un plan d'urgence pour répondre aux inquiétudes de la communauté universitaire en cette période de rentrée particulièrement tendue et donner au service public d'enseignement supérieur et de recherche les moyens de remplir les missions dont le pays a besoin.

Jusqu'au 3 octobre, participez à la « Votation citoyenne sur l'avenir de la Poste »

7 octobre : faites une réussite de la « Journée de mobilisation interprofessionnelle pour le travail décent »

Elections à le CPCNU : Un point d'appui pour défendre les collègues

Le 30 Septembre ont eu lieu les élections à la Conférence Permanente du CNU, Elles se sont tenues, au moment où l'avenir du CNU constitue un enjeu de taille pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche. Les missions du CNU, le mode de désignation de ses membres tout comme les contours et le statut de la CPCNU, institutionnalisant ce qui était auparavant une association, ont été modifiés par des décrets, sur lesquels le mouvement de l'hiver et du printemps derniers a pesé. Le recours au CNU pour effectuer l'évaluation quadriennale de l'ensemble des activités des enseignants-chercheurs pose des interrogations de fond de cette fin de mandature au CNU. Si la CPCNU sortante s'est prononcée pour refuser de mettre en œuvre dès à présent les évaluations individuelles quadriennales, la nouvelle CP-CNU devra s'emparer des questions relatives aux modalités et critères d'évaluation pour les évaluations de la prochaine mandature.

Présenter un candidat avec un programme SNESUP (Cf. Profession de foi ⁽¹⁾), c'est la décision qui a été prise. **Pour préparer ces élections, le SNESUP a réuni ses élus à plusieurs reprises depuis juillet dernier.** Ce travail collectif a permis de construire une profession de foi affirmant dans la clarté nos principes de transparence, de collégialité et notre exigence de conforter le

CNU dans son rôle de garant du statut national des enseignants-chercheurs.

Sur la base de ce programme, notre candidate Dominique FAUDOT s'est présentée à la présidence et certains de nos camarades à la Vice Présidence de la CP-CNU. Les membres de la CP-CNU ont élu Frédéric Sudre (74 voix) contre Dominique Faudot (61 voix), qui a porté nos valeurs et su convaincre au-delà des seuls rangs du SNESUP. Six membres du bureau sur onze, syndiqués SNESUP ont été élus par l'AG de la CP-CNU, témoignant l'ancrage de notre syndicat au cœur de nos métiers. **Le SNESUP est ainsi en capacité de peser et compter pour nos collègues. Il nous faut donc poursuivre le travail collectif important entamé depuis le mois de juillet pour aider les élus à la CPCNU, renforcer notre coordination et approfondir nos réflexions.** Le SNESUP porteur de propositions sur les buts et les modalités de l'évaluation s'attachera à défendre les collègues, notamment pour faire émerger des critères permettant une évaluation formative et non punitive.

Une première étape du travail sera la réunion conjointe des secteurs formations supérieures, recherche et situation des personnels et des élus CNU le jeudi 15 octobre prochain à 10 heures au siège du syndicat où la question sensible et complexe de l'évaluation sera traitée. (1) <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=4335&ptid=5&cid=240>

Sur le site du SNESUP, voir le communiqué du Bureau National du SNESUP concernant la crise secouant la 19^{ème} section du CNU (sociologie) : <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=4336&ptid=5&cid=240>